

NUMÉRO 2
JUILLET 2011

BULLETIN DE LA MANSE

ET DE SES AFFLUENTS

**SYNDICAT
DE LA
MANSE**



Édit'eau

Le bassin versant de la Manse est désormais engagé dans un contrat territorial, avec pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de la rivière et de ses affluents, à l'horizon 2015, en accord avec la Directive Cadre Européenne (D.C.E.). C'est une dynamique où tous, citoyens et usagers, agriculteurs, collectivités, doivent se retrouver.

L'agence de l'eau Loire Bretagne, le conseil régional du Centre, le conseil général d'Indre-et-Loire, la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et le syndicat de la Manse sont partenaires autour de ce dispositif pour définir et financer les actions.

Sur le terrain, en plus de leur part de financement et de participation à la définition des travaux, la chambre d'agriculture et le syndicat sont les maîtres d'ouvrage du projet, délégué pour l'un, porteur de projet pour l'autre. Ce partenariat privilégié entre les deux structures, permet aujourd'hui de coordonner les interven-

tions en cohérence avec les politiques publiques relatives à l'eau.

Ce contrat a débuté en 2010 par le volet phytosanitaire avec la chambre d'agriculture comme acteur principal. Celle-ci met à disposition des moyens humains pour sensibiliser les agriculteurs et apporter une expertise technique dans la mise en œuvre de mesures agro-environnementales, visant à la réduction de l'utilisation de pesticides.

Le syndicat, s'appuyant sur les compétences de son technicien de rivières, initie de son côté la même démarche auprès des collectivités et des riverains. A partir de 2012, il engagera, en complément, des actions de restauration du cours d'eau.

La chambre et le syndicat se retrouvent sur une philosophie commune d'accompagnement et de pédagogie auprès des acteurs, afin de susciter leur adhésion et faciliter la poursuite de l'évolution de leurs pratiques.

Sommaire

PAGE 4-5 : **LES COURS D'EAU**

PAGE 6-9 : **L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES COURS D'EAU**

PAGE 6-7 : *La qualité*

PAGE 8-9 : *La biologie - La chimie*

PAGE 10-15 : **LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES**

PAGE 10-13 : *Les agriculteurs*

PAGE 14-15 : *Les communes et les particuliers*

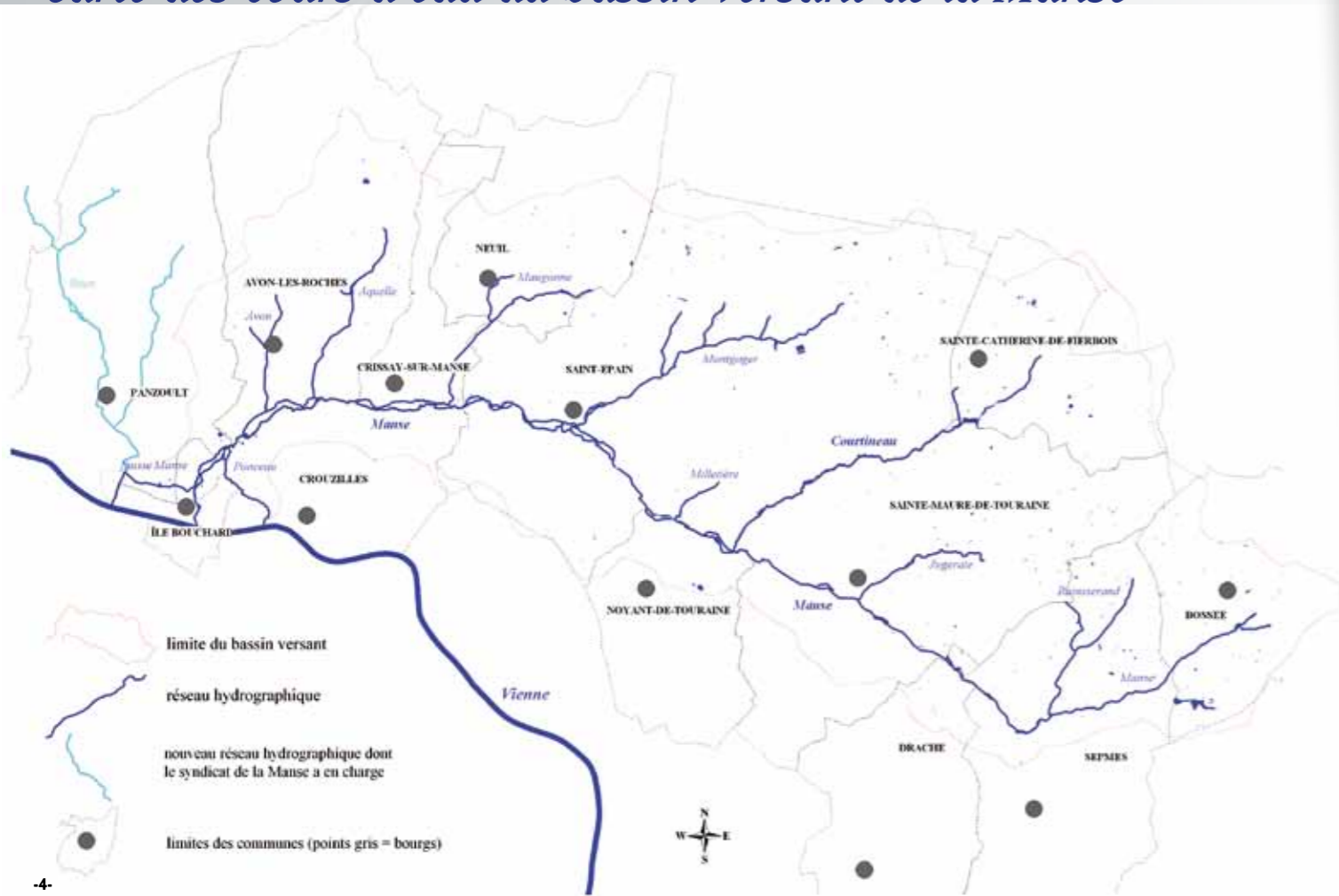
PAGE 16-19 : **L'ÉTUDE SUR LES COURS D'EAU EN COURS...**

PAGE 20-21 : **LA SENSIBILISATION**

PAGE 22-23 : **EN AVANT LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION**



Carte des cours d'eau du bassin versant de la Manse



LES COURS D'EAU

Confluence entre la Manse et le Rainsserand



La Manse s'étire sur une trentaine de kilomètres. Elle est doublée par les biefs des nombreux moulins sur près de la moitié de son cours. Huit affluents, tous situés sur sa rive droite, viennent l'alimenter. Suivant qu'ils traversent des bois, des terrains agricoles, ou un milieu urbain, leurs caractéristiques peuvent être très différentes. Il en est de même pour leurs berges qui se déclinent souvent en peupleraies, jardins, prairies ou champs cultivés.

Avant sa confluence avec la Vienne, au lieu dit La Boussaye à Crouzilles, la Manse se divise en trois bras nommés d'Ouest en Est, la fausse Manse, la Manse (traversant le bourg de Saint-Gilles à l'Île Bouchard) et le Ponceau. Financièrement, le syndicat récupère des cotisations des communes adhérentes (50 % en fonction du nombre d'habitants et 50 % relativement à la longueur de rive) puis des subventions des organismes suivants : Agence de l'Eau Loire Bretagne, conseil régional du Centre et conseil général d'Indre-et-Loire.

Nouvelles responsabilités du syndicat

En fin d'année 2010, la commune de Panzoult a demandé au syndicat de la Manse d'étendre ses compétences à ses principaux ruisseaux, le Ruau et ses affluents. A l'été 2011, le technicien de rivières prendra connaissance de ce nouveau territoire afin d'engager une étude en fin d'année, puis des travaux à partir de 2013.

La Manse et ses affluents sont-ils de bonne qualité ?

La qualité des eaux recouvre de nombreux paramètres souvent ignorés par tout un chacun.

Ainsi l'usager va-t-il considérer que la qualité est bonne à partir du moment où il peut satisfaire ses besoins tels l'arrosage du jardin, la pêche ou l'abreuvement des animaux. La qualité de la rivière se mesure aujourd'hui à partir d'éléments chiffrés, correspondant à des normes, qui évoluent en complexité et en nombre avec le temps et l'évolution des connaissances.

La Manse et ses affluents s'analysent à partir de données qualitatives qui regroupent des indicateurs biologiques (espèces écologiquement intéressantes - précisées pour les poissons page 9), des indicateurs de la composition chimique de l'eau et des données quantitatives comme le débit. Des points de prélèvements, considérés comme représentatifs, situés plutôt sur la moitié aval de la Manse, servent à juger de l'évolution de la qualité.

Témoignage de Jonathan LEPROULT :

«Les personnes jugent trop rapidement ! De nombreux riverains me disent que l'eau est de bonne qualité sous prétexte qu'elle est transparente et que des poissons sont présents. De fait, une eau trouble est nécessairement de mauvaise qualité, à cause des éléments en suspension qui la perturbent.

Pour autant, une eau claire peut être, soit de bonne, soit de mauvaise qualité, la présence de pesticides ou d'autres substances, n'étant pas visible. Il en est de même pour les poissons. Certains tels les carpes, brèmes, gardons, tanches..., s'accommodent de la pollution (ce qui peut d'ailleurs, dans certaines situations, les rendre dangereux pour la santé d'éventuels consommateurs).

Ce ne sont pas des indicateurs de bonne qualité à retenir contrairement à la truite fario ou même dans une moindre mesure, les chabots et vairons. C'est aussi le cas de notre écrevisse de souche dite «à pattes blanches».



L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

Les analyses biologiques qui suivent sont précieuses car elles reflètent les conditions de vie aquatique qui intègrent les aspects physiques et chimiques.

Un protocole de suivi de la qualité de l'eau a été mis en place dans le cadre du contrat de territoire afin d'évaluer l'impact des mesures prises pour l'améliorer.

Le prélèvement d'eau est mensuel et a débuté en novembre 2010. 190 substances sont recherchées. Ce sont des molécules qui entrent dans la composition des produits phytosanitaires, utilisés actuellement ou par le passé.

A ce jour, 23 molécules sur les 190 recherchées ont été détectées. Le suivi va se dérouler sur 5 ans et fera l'objet d'un bilan en cours et en fin de contrat de territoire. Seront analysées la fréquence de détection des produits phytosanitaires et l'évolution de leur teneur, en lien avec la pluviométrie, les périodes d'application et les débits de la Manse.

Les normes

Concernant les pesticides, aujourd'hui la norme retenue pour les rivières est celle de l'eau potable distribuée au robinet. Elle est de 0,1 microgramme par litre pour chaque molécule et correspond à 1 gramme pour 10 000 m³ d'eau. Cette norme risque d'évoluer dans les années à venir.

La norme actuelle des nitrates est aussi celle de l'eau potable, soit 50 mg par litre d'eau.

La chimie



Deux pêches électriques ont été réalisées en juin 2010 avec l'aide de bénévoles et d'agents de la fédération de pêche, le syndicat les remercie, et présente les résultats dans le tableau. Pour les personnes souhaitant y participer en 2011, n'hésitez pas à contacter le technicien de rivières (il n'y a pas nécessité d'avoir de compétences particulières).

| | La Manse à Saint-Epain au «Moulin des Roches» (122 m) | le Courteineau aux «Girardières» (71 m) |
|------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Années de pêches | 1983, 1995 et 2010 | 2005 et 2010 |
| ESPECES | NOMBRES | NOMBRES |
| ablette | 2 | - |
| anguille | 17 | 6 |
| brème | 14 | - |
| brochet | 1 | - |
| carassin | - | 1 |
| carpe | 1 | 3 |
| chabot | 27 | - |
| chevaine | 90 | - |
| épinocchette | 17 | - |
| gardon | 241 | 59 |
| goujon | 20 | - |
| grémille | 2 | - |
| lamproie | - | - |
| loche | 130 | 82 |
| écrevisse (américaine) | 5 | 3 |
| perche commune | 22 | 5 |
| perche soleil | - | 21 |
| rotengle | 3 | - |
| tanche | 1 | - |
| truite | - | - |
| vaïron | 577 | 1 |
| RESULTATS | mauvais | mauvais |

L'anguille était autant présente en 2010 qu'en 1983, 1995 et 2005

Espèces présentes en très petit nombre au regard du milieu

Sur la Manse, les vaïrons ont progressé depuis 1995 (165 individus en 1995)

la truite et la lamproie sont toujours absentes, ce qui est un mauvais point

espèces indicatrices d'une bonne qualité du milieu
espèces indicatrices d'une très mauvaise qualité du milieu

La biologie

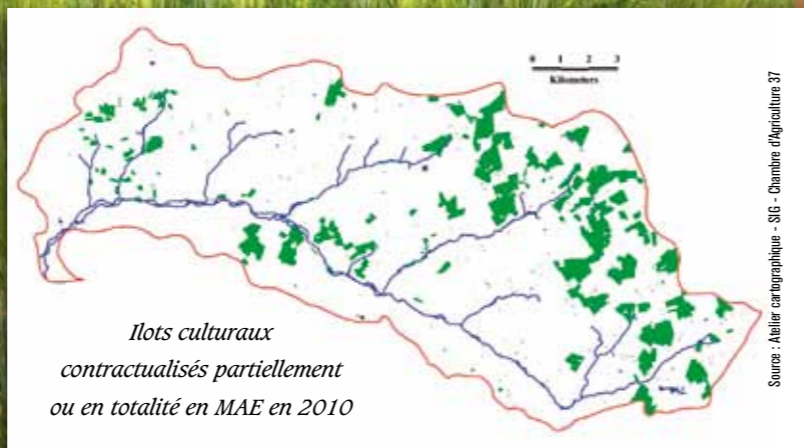


LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES

Les deux tiers de la surface du bassin versant de la Manse sont en terres agricoles. Environ 250 agriculteurs y cultivent des parcelles.



On y trouve des cultures (blé, orge, colza, tournesol, maïs grain, lin, millet...) mais aussi des prairies et du maïs ensilage pour l'alimentation des élevages du territoire (vaches laitières ou à viande, chèvres) et de la vigne dans la partie aval. Quelques arboriculteurs sont également présents.



RAPPEL
L'application des produits phytosanitaires à moins de 5 m d'un point d'eau (cours d'eau, mares, puits...) est interdite

Les agriculteurs

La plupart des agriculteurs se mobilisent pour limiter les transferts de produits phytosanitaires et de nitrates dans l'eau de la Manse et ses affluents.

En 2010, première année du contrat de territoire, 36 exploitations ont contractualisé des Mesures Agri-Environnementales (M.A.E.). 1300 hectares dans le bassin sont concernés (voir carte). Sur les parcelles en culture, les agriculteurs s'engagent à réduire progressivement la quantité de produits phytosanitaires utilisée de façon à atteindre au bout des 5 ans, entre 50 et 70 % d'un seuil maximum fixé par l'administration pour le territoire de la Manse.

Des prairies sont installées à la place des cultures et sont conduites de façon extensive (doses d'engrais et de produits phytosanitaires limitées). D'autre part, il est proposé de mettre en place ou d'entretenir des éléments paysagers permettant d'épurer l'eau (haies, mares, bandes enherbées...).



La contractualisation est complexe à mettre en œuvre et demande une étude préalable et un suivi. Pour cela, la chambre d'agriculture mobilise des moyens humains sur le bassin versant de la Manse :

- **Corinne Guillo** : animatrice des actions agricoles du contrat de territoire
- **Bruno Chevalier** : agronome départemental
- **Christel Bodin** : référente pour la réglementation des produits phytosanitaires agricoles et non agricoles.

Ils interviennent auprès des agriculteurs en amont et en aval de leurs engagements en MAE. Sensibilisation, information, réalisation du diagnostic agri-environnemental de l'exploitation, conseils techniques et réglementaires, formation aux pratiques alternatives... sont les actions d'accompagnement mises en place et soutenues financièrement par l'agence de l'eau et la région Centre.

Formation des agriculteurs «réduction des produits phytosanitaires» chez M. Pesneau à St-Épain dans une parcelle de blé



L'accompagnement des agriculteurs par la chambre d'agriculture

Témoignage de Patrick Pesneau, agriculteur à Ste Catherine de Fierbois

Les politiques publiques ont programmé des échéances à moyen terme qu'il faudra respecter. Avec Ecophyto 2018, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires devra être de 50%. En tant qu'agriculteur, je suis conscient des risques pour la santé humaine : quand on traite, on est le premier exposé. Comme j'étais dans le périmètre éligible aux MAE de la Manse, je me suis interrogé et j'ai décidé de m'engager. Je produis des céréales destinées à 80% à alimenter mes porcs.

La MAE «réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires» dans la quelle je me suis engagé pour 5 ans est un vrai challenge. Afin de respecter le cahier des charges pour 2011, je sème mes céréales moins dense, je choisis des variétés plus résistantes aux maladies, et j'ai diminué la dose d'anti limaces par deux. Mais pour atteindre une diminution de 50% la 5^{ème} année, il me faudra faire plus. Dans mon système d'exploitation, j'ai peu de marges de manœuvre pour changer de cultures.

Je dois récolter suffisamment de céréales pour les porcs, et je ne peux pas diminuer la surface en colza, qui me permet d'épandre le lisier produit par l'élevage et ainsi de mettre moins d'engrais. Je dois donc faire aussi bien avec moins de produits, accepter certaines années de perdre des quintaux tout en maintenant l'équilibre économique de mon exploitation.

Pour l'avenir, je réfléchis à des systèmes de désherbage alternatifs pour le colza et le tournesol.

S'engager en MAE permet d'aller plus loin, de tester sur l'exploitation des nouvelles pratiques et d'en pallier les risques financiers. De plus, c'est une formidable occasion d'échanges au sein du groupe des agriculteurs qui ont souscrit la même MAE. C'est notre devoir d'agir pour l'environnement, et dans le bassin versant de la Manse, de préserver la qualité de l'eau. J'espère que notre démarche permettra aussi à l'ensemble des habitants du bassin de mieux connaître et comprendre notre profession, et les défis qu'elle a à relever.



Pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau, les collectivités ont également un rôle à jouer.

En ce début d'année 2011, les communes de Sepmes, Draché et l'Île Bouchard ont engagé une étude de «plan de désherbage communal». Le but est de définir de nouvelles modalités de gestion des espaces publics prenant en compte à la fois les besoins en entretien lorsqu'ils sont nécessaires et le risque de pollution générée par le ruissellement.

Les constats et préconisations de l'étude seront communiqués à la population d'ici la fin de l'année.

En parallèle, la formation aux bonnes pratiques de l'emploi des produits phytosanitaires des agents communaux va se poursuivre. Une réunion de présentation et de démonstration de matériels dit alternatifs aux produits phytosanitaires s'est déroulée à Sainte-Maure le 7 octobre 2010. Elle a rassemblé une quarantaine d'élus et agents de plusieurs communes, montrant ainsi l'engagement des municipalités à améliorer la situation existante.



Plusieurs particuliers aux mauvaises habitudes...

Le technicien de rivières, Jonathan LEPROULT, a été amené à intervenir à trois reprises auprès de riverains, en 2010, pour non-respect de la réglementation sur le désherbage des rives avec produits phytosanitaires.

Ces trois riverains ont admis avoir commis une erreur due à de mauvaises habitudes. Ils se sont engagés à avoir désormais une pratique respectueuse de la nature et du cadre légal.

En cas de récidive, dans le respect de la loi sur l'eau et de l'intérêt général, le syndicat de la Manse sera obligé d'aviser la police des eaux (le risque pénal est le suivant : six mois d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende).



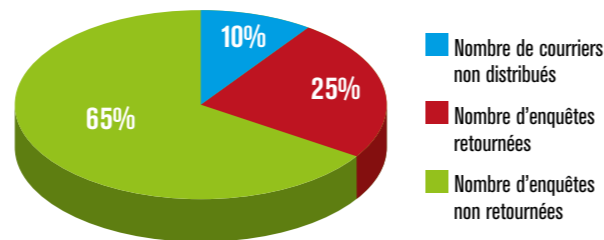
RAPPEL

L'application des produits phytosanitaires à moins de 5 m d'un point d'eau (cours d'eau, mares, puits...) est interdite





Retour enquête riverains



Depuis près d'un an, une étude a été initiée par le syndicat de la Manse afin de faire un bilan des actions passées et définir celles à engager entre 2012 et 2016.

Voici quelques éléments extraits de cette étude.

Bilan de l'enquête auprès des riverains et des élus

Sur 700 riverains invités à répondre au questionnaire, près de 200 l'ont retourné. Le syndicat remercie ceux qui ont participé à cette nouvelle démarche consultative. Tant pour les élus que pour les riverains, la perception de la dégradation des rivières se réduit souvent au manque d'eau en été (quantitatif) et aux rejets des eaux usées domestiques ainsi qu'au ruissellement des eaux des parcelles agricoles (qualitatif). Par ailleurs, les travaux prévus par les riverains sont souvent envisagés, par manque de connaissances, au seul service d'intérêts privés qui vont, très souvent, à l'encontre de l'intérêt général (exemple : barrages, curage, renforcement de berge...).

Les problèmes, aujourd'hui bien identifiés, de morphologie (ce qui comprend la nature des berges et du lit, les courants, les hauteurs d'eau, la végétation, le débit...) sur le bassin de la Manse ne sont pas perçus par les riverains et les élus.

L'ensemble des acteurs consultés a fait remarquer un manque de communication important lors des précédents travaux effectués entre 2007 et 2010. Fort de ce constat, le syndicat de la Manse prévoit, pour les prochains travaux, de renforcer et de diversifier ses actions de communication, notamment par la présence du technicien de rivières.

A noter que la communication ne saurait se substituer à la nécessaire démarche citoyenne, de chacun, de recherche de l'information.



Tous les riverains sont concernés par les futurs travaux, depuis les petites sources des affluents jusqu'aux confluences avec la Vienne. En effet, chacun a un rôle à jouer à son échelle pour améliorer la situation.

Entretien de la végétation des berges

Que ce soit sur les affluents dont les berges, voire les lits, sont souvent embroussaillées, ou sur la Manse qui comporte parfois des grands arbres instables (de type peupliers), les riverains sont et seront obligés d'y remédier (article L 215-14 du Code de l'Environnement).

L'entretien des berges ne signifie, en aucun cas, faire une coupe rase de la végétation existante. Au contraire, la végétation qui participe au maintien des berges et qui procure ombrage, nourriture et caches pour la faune aquatique et terrestre est indispensable. Elle doit simplement être domp-



tée afin de ne pas devenir envahissante et poser des problèmes de dégradation du milieu aquatique. Il convient par conséquent d'intervenir de manière douce et réfléchie. Pour

cela, il est conseillé de demander l'avis du technicien de rivières avant toute réalisation importante.



Travaux sur les seuils

Les barrages en travers des cours d'eau, parfois installés depuis longtemps, sont devenus problématiques. Ils occasionnent un manque de renouvellement d'eau l'été par la baisse des débits, une qualité médiocre de l'eau, un blocage des sédiments lors des crues et des poissons lors de leur cycle de vie.

Toutes ces raisons ainsi que l'absence de gestion de ces seuils provoquent des déséquilibres majeurs auxquels il convient de remédier.



Certains barrages ne sont pas (ou plus) réglementés, et l'administration dans ce cas (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Direction Départementale des Territoires) prévoit leur suppression.

C'est le cas notamment des petits barrages artisanaux installés sur les affluents et la Manse aux Coteaux, ainsi que certains moulins dont les propriétaires de l'époque ont demandé une désaffectation.



Pour devancer les contrôles administratifs et en lien avec les services de l'Etat, les barrages de plus de 30 cm de hauteur devront être, soit supprimés pour ceux n'ayant pas d'autorisation, soit gérés et aménagés pour ceux autorisés.

Pour les plus petits seuils, ils devront être rendus, si nécessaire, les moins gênants possible.

Espèces envahissantes

Certaines espèces animales et végétales hautement invasives sont en plein développement sur la Manse et ses affluents.



C'est le cas, par exemple, de la myriophylle du Brésil, de la jussie et de l'écrevisse de Louisiane. Il est envisagé de tenter d'éradiquer ces espèces du bassin versant.

LA SENSIBILISATION EN 2010



A l'automne 2010, les quatre balades découvertes, organisées et commentées sur les thèmes du fonctionnement de la rivière et de l'anguille, ont été honorées par la présence d'une centaine de participants.

Témoignage de Gérard BOURDERIONNET, habitant de Montbazon, qui a participé à la balade de l'Île Bouchard (13 novembre)

«En tant que pêcheur j'étais intéressé par cette randonnée sur le thème de l'anguille avec en prime une découverte plus approfondie de la région. J'ai trouvé passionnante la vie particulière de ce poisson familier : descente des rivières, plongée en grande profondeur pour se reproduire dans la mer des Sargasses, puis retour des civelles vers les rivières.

Passionnant aussi de se voir expliquer pourquoi les anguilles sont en voie de disparition. Je ne devais pas être seul à penser que c'était surtout à cause de la surpêche des civelles dans les estuaires. J'ignorais totalement qu'un parasite venu d'Asie détruisait la vessie natatoire des adultes, les empêchant ainsi de descendre assez profondément pour se reproduire.

Depuis octobre 2010, un partenariat entre le syndicat de la Manse et l'école de Neuil a été créé. Il consiste à parler des questions de l'eau aux jeunes enfants une fois par mois, de manière ludique, notamment en se rendant sur le terrain. Jonathan LEPROULT, le technicien du syndicat organise ces rencontres, en lien avec la municipalité pour les sorties.



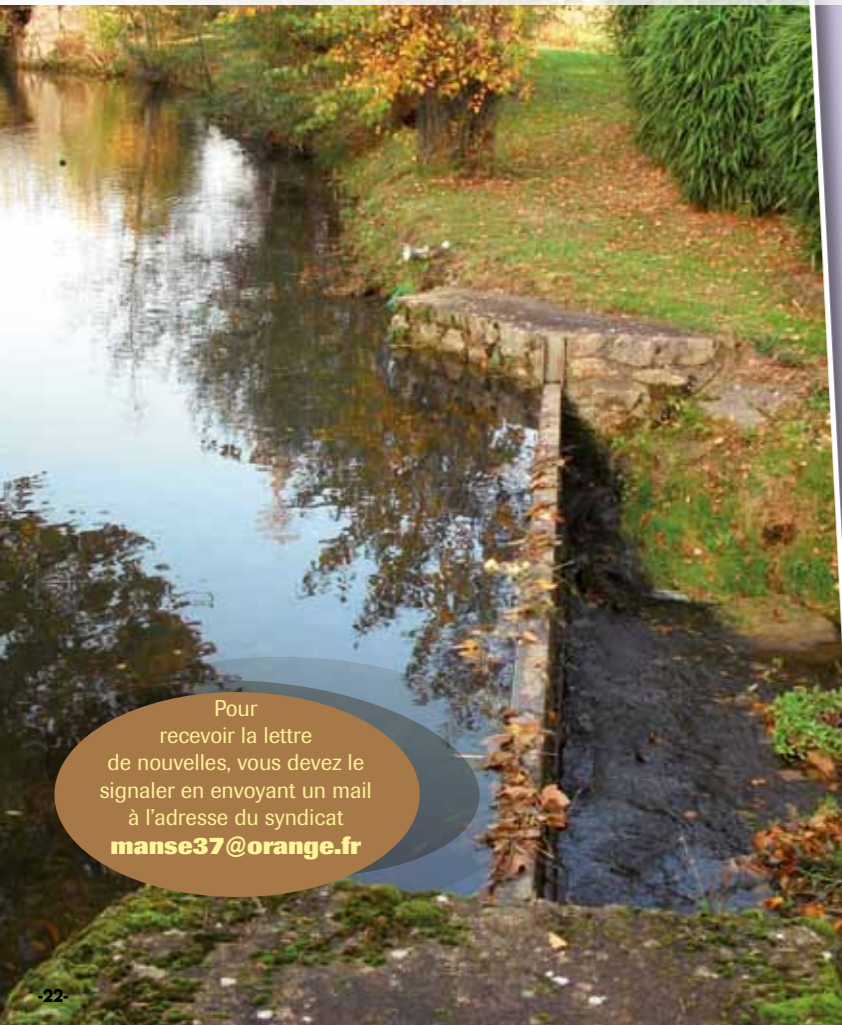
Je me doutais toutefois que la pollution et les barrages devaient jouer aussi un rôle non négligeable. J'ignorais que des pêches électriques avaient lieu régulièrement en certains points de la rivière pour évaluer la densité des poissons et la diversité des espèces présentes.

Les nouvelles lois qui visent à l'amélioration de la qualité de l'eau et au retour des rivières vers leur état naturel initial sont indispensables. Elles représentent certainement un difficile travail de mise en œuvre.

Les balades à thème, comme celle de l'anguille, sont un excellent moyen pour nous permettre de mieux comprendre et donc de surveiller nos pratiques et d'apporter notre soutien à l'action entreprise par le syndicat.»

Le syndicat remercie l'association LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs) et le CPIE Touraine Val de Loire, pour ses interventions





Pour recevoir la lettre de nouvelles, vous devez le signaler en envoyant un mail à l'adresse du syndicat manse37@orange.fr

Ce bulletin sera, à l'avenir, le vecteur principal des informations relatives au syndicat. Il est annuel, et distribué à tous les habitants des communes adhérentes au syndicat, ainsi qu'aux riverains lorsqu'ils n'habitent pas ces communes.

Lettre de nouvelles

Cette lettre de nouvelles, envoyée régulièrement et gratuitement par mail, permet d'avoir des informations sur les actions du syndicat et des communes, la réglementation... Elle contient également des éléments sur les animations à venir puis les travaux et réalisations en cours. Ce sont plus de 250 personnes qui reçoivent déjà cette lettre. Pour vous abonner, il vous suffit d'envoyer un mail à manse37@orange.fr.

Travaux pratiques

Durant l'année, quelques actions menées par le syndicat de la Manse nécessitent des moyens humains dont la collectivité ne dispose pas.

C'est le cas par exemple des pêches électriques (fin printemps), des prospections écrevisses (la nuit en été), des petits chantiers...

Si vous le désirez, nous serions ravis de bénéficier de votre soutien bénévole, **n'hésitez pas à entrer en contact avec le technicien de rivières.**

Animation castors et loutres

Le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) Touraine Val de Loire, en lien avec le syndicat de la Manse et la municipalité de l'Île Bouchard organise le samedi 8 octobre une animation sur le thème de la loutre et du castor dans le cadre d'un recensement en cours sur le bassin de la Vienne.

Un exposé en salle suivi d'une sortie sur le terrain apporteront aux personnes des informations sur ces deux espèces (réservation obligatoire au CPIE Touraine Val de Loire : 02 47 95 93 15).



*Cette plaquette
a pu être réalisée grâce au soutien
financier de l'Agence de l'Eau Loire-
Bretagne, du Conseil Régional du Centre
et du Conseil Général d'Indre-et-Loire.*

Nous les remercions.

Pour
recevoir la lettre
de nouvelles, vous devez le
signaler en envoyant un mail
à l'adresse du syndicat
manse37@orange.fr

BULLETIN DE LA MANSE ET DE SES AFFLUENTS

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Présidente du syndicat de la Manse

ÉDITEUR : Syndicat de la Manse

RÉDACTION :

Jonathan LEPROULT – technicien de rivières, Anne DENIS –
présidente du syndicat de la Manse, Corinne GUILLO – animatrice
agricole, Patrick CINTRAT – président de la chambre d'agriculture

CONCEPTION : Catherine PIVET graphiste à Montrésor

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE :

Syndicat de la Manse, Fotolia, iStockphoto, Shutterstock



IMPRESSION : Baugé à Descartes

DISTRIBUTION : 8 000 exemplaires

Syndicat de la Manse

Place du Maréchal Leclerc - Mairie
37800 Sainte-Maure-de-Touraine

CONTACT : Jonathan LEPROULT

TÉL : 02 47 40 94 30 - 06 17 35 76 76

E-MAIL : manse37@orange.fr

Chambre d'Agriculture 37

38, rue Augustin Fresnel - BP 50139
37171 Chambray-les-Tours Cedex

CONTACT : Corinne GUILLO

TÉL : 02 47 48 37 12 - 06 73 97 05 70

E-MAIL : corinne.guillo@cda37.fr

